

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Le 25 mars 2025, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Mur sur Allier, dûment convoqué le 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Mezel, sous la présidence de M. Vincent MAZIN, Maire.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 27
- Présents : 16
- Votants : 25

Etaient présents : MM. Stéphane FALGOUX, Yves FERRIER, Matthieu-Pierre GAVAIX, Mme Hélène LAGRANGE, MM. René LEMERLE, Vincent MAZIN, Julien MONTAGNÉ, François PIGNOL, Mmes Danielle RANCY, Lydie ROBERT, M. Jean-Pierre RODIER, Mme Leslie ROMEO, M. Laurent SAUNON, Mmes Michèle TARDIEU, Agnès VACHER, Martine VAQUIER.

Procurations : M. Jean DELAUGERRE a donné pouvoir à M. Stéphane FALGOUX, M. Guillaume FLANDIN a donné pouvoir à M. Matthieu GAVAIX, Mme Jacinthe GUILLOT a donné pouvoir à M. François PIGNOL, M. Jean-Marc LAVIGNE a donné pouvoir à M. Yves FERRIER, M. Sylvain DELEVILLE a donné pouvoir à Mme Leslie ROMEO, Mme Florence JOUVE a donné pouvoir à Mme Lydie ROBERT, Mme Virginie MORIER a donné pouvoir à M. Vincent MAZIN, M. Jean-Claude PROST a donné pouvoir à M. Jean-Pierre RODIER, Mme Adeline ROUX a donné pouvoir à M. Julien MONTAGNÉ

Absentes : Mmes Laëtitia BOBEL et Juline RODRIGUES

Secrétaire de séance : Mme Danielle RANCY

M. le Maire déclare la séance ouverte, procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux présents, vérifie que le quorum est atteint, énonce les pouvoirs qui ont été donnés.

1 Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 février 2025

M. le Maire demande s'il y a des observations particulières sur le procès-verbal, qui a été joint à la convocation.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 Règlement des cimetières – modification article 21

Mme Danielle RANCY : par délibération du 1^{er} juillet 2022, le conseil municipal a approuvé le règlement des cimetières communaux, il est proposé de valider la modification de l'article 21 comme suit.

Article 21. Espace inter tombe (Dalles de propreté).

Les emplacements sont vendus les uns à la suite des autres sans intervalle entre eux.

Un espace minimum de 10 cm à gauche et à droite à l'intérieur de la concession de terrain (espace inter tombe) devra être laissé sans construction par chaque concessionnaire. L'entretien de cet espace lui incombera.

La pose d'une semelle, sans plinthe, par le concessionnaire sur cet espace peut y être autorisée sur demande écrite à la Mairie. Dans ce cas, le matériau utilisé ne devra pas être glissant afin de préserver la sécurité du site.

M. Stéphane FALGOUX : y a-t-il une procédure spécifique quand les propriétaires n'entretiennent pas leur concession ?

Mme Danielle RANCY : on contacte le propriétaire, on lui demande d'entretenir sa concession ou de s'adresser à un paysagiste.

M. Vincent MAZIN : on est en pleine réflexion, c'est parfois compliqué quand le propriétaire est éloigné géographiquement. On ne peut pas demander aux agents communaux d'intervenir sur le domaine privé.

La modification de l'article 21 du règlement des cimetières communaux est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 Dénomination d'une voie – le plan est joint à la convocation

M. Matthieu GAVAIX : un chemin situé entre la route de Pérignat et le chemin des Clos a été créé par M. Jean-Baptiste GAVAIX dans les années 1950 et cédé à la commune.

M. Jean-Baptiste GAVAIX était président des Anciens Combattants, des recherches ont été effectuées dans les archives communales, il est proposé de dénommer ce chemin « chemin Jean-Baptiste GAVAIX ».

M. Stéphane FALGOUX : vous avez tous reçu un message de M. Jean DELAUGERRE ?

M. Matthieu GAVAIX : tous les membres du conseil ne l'ont pas reçu mais, à la lecture de son mail, cela montre sa méconnaissance du village.

Je vous montre juste les documents issus des archives, qui font preuve, le chemin n'a pas été créé en 2008 mais dans les années 1950, on a l'acte d'abandon à la commune. Je précise que ce Jean-Baptiste GAVAIX n'est pas en lien direct avec ma famille.

La dénomination d'une voie « Chemin Jean-Baptiste GAVAIX » est approuvée à la majorité, par 24 voix pour et 1 voix contre (M. Jean DELAUGERRE).

4 Modification des tarifs de location des salles – tarifs joints à la convocation

M. François PIGNOL : les tarifs de location des salles communales appliqués depuis le 1^{er} mars 2023 ont été approuvés par une délibération du 3 février 2023.

Il est proposé au conseil municipal d'augmenter, pour les particuliers, le tarif de location des salles d'un forfait de 100 € pour participation aux frais de chauffage, du 1^{er} novembre de l'année N au 31 mars de l'année N + 1.

Mme Michèle TARDIEU : je voudrais savoir quel type de personnes loue la salle des Bords d'Allier à 110 € la journée et pour quel usage ?

M. François PIGNOL : elle est rarement louée en semaine mais fréquemment sur les week-ends, pour des anniversaires ou autres.

C'est pour essayer de sensibiliser les gens au coût du chauffage dans ces salles qui sont louées, les portes restent ouvertes etc

Pour les associations, il y a un climat de confiance, elles utilisent les salles toute l'année et se montrent responsables.

La mise en place d'un forfait chauffage est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5 Attribution de cartes cadeaux (bénévoles et stagiaires)

Mme Leslie ROMEO : à la demande du Service de gestion comptable de Thiers, il est proposé de délibérer pour encadrer le don de cartes cadeaux (style carte Everywish) qui sont offertes par la collectivité dans les cas suivants :

- bénévoles accompagnant le séjour de ski qui encadrent un groupe d'enfants ou d'adolescents (100 €)
- stagiaire BAFA à la fin du 2^{ème} stage (14 jours de travail au sein des centres de loisirs – 50 €)
- stagiaire effectuant un stage au-delà de 4 semaines de stage (50 €)

Il est proposé de délibérer pour organiser le don d'une carte cadeau par la collectivité comme détaillé ci-dessus et fixer le montant maximum d'une carte-cadeau à 100 €.

Le conseil municipal approuve l'attribution de cartes cadeaux à l'unanimité des membres présents et représentés.

6 Reprise d'alignement chemin du Haut de Mur – document modificatif du parcellaire cadastral joint à la convocation

M. Vincent MAZIN : dans le cadre des reprises d'alignement du chemin du Haut de Mur, il est proposé de valider l'acquisition par la commune d'une partie de la parcelle cadastrée AB 43 appartenant à Mme Claudette JULLIEN, domiciliée 417 chemin du Haut de Mur.

La parcelle, d'une superficie de 37 m², sera acquise au prix forfaitaire de 15 euros.

Le conseil municipal approuve l'acquisition de la parcelle de 37 m², partie de la parcelle AB 43, à Mme Claudette JULLIEN, à l'unanimité des membres présents et représentés.

7 Création de deux postes d'adjoints techniques non permanents

M. Yves FERRIER : afin d'assurer le bon fonctionnement du service technique pendant la période d'activité la plus intense (entretien des espaces verts) et en raison du surcroît d'activité (déménagement de l'école de Dallet en juillet – août), il est proposé au Conseil Municipal de créer deux postes pour accroissement temporaire d'activité :

- 2 postes d'adjoint technique
- missions : entretien des espaces verts, préparation des manifestations, déménagement de l'école, entretien des bâtiments, de la voirie etc
- à temps complet : 35/35^{ème}
- du 30 juin au 8 août 2025
- sur la base de l'indice brut 385, majoré 372

Le conseil municipal approuve la création de deux postes non permanents d'adjoint technique à l'unanimité des membres présents et représentés.

8 Approbation du Compte financier unique 2024 (CFU)- présentation générale et maquette joints à la convocation

M. Yves FERRIER : le Compte Financier Unique est un document qui réunit le compte administratif (comptabilité de l'ordonnateur) et le compte de gestion (comptabilité du comptable public), nous l'avons mis en place, à titre expérimental, à compter du 1^{er} janvier 2022, c'est devenu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2025.

M. Yves FERRIER détaille les chiffres du Compte financier unique 2024 et du budget 2025.

Interventions :

M. René LEMERLE : la CAF brute (capacité d'autofinancement) est faible, au vu de la taille de la commune.

Charges de personnel : elles ont augmenté depuis 2019.

M. Yves FERRIER : il y a eu des recrutements : 1 agent à temps complet au service technique pour remplacer un agent à mi-temps, un poste administratif supplémentaire sur les mairies. De plus la situation de 4 agents a été régularisée par rapport à des heures complémentaires (passage du régime général au régime spécial, avec augmentation des cotisations patronales de 47%), augmentation de l'indice de 5%.

En rémunération par habitant, on est dans la moyenne de la strate.

Mme Michèle TARDIEU : on est à l'identique par rapport à des communes de 3 500 habitants.

M. Yves FERRIER : il faut tout comparer, des communes ont augmenté moins que nous, mais ont sous-traité beaucoup plus.

Mme Michèle TARDIEU : vous annoncez que vous voulez maîtriser les dépenses de fonctionnement en 2025, sur quoi en particulier ?

M. Yves FERRIER : maîtriser les dépenses de fonctionnement, c'est respecter au maximum le budget, sans le dépasser. Effectivement, la masse salariale fait partie des charges fixes et c'est le poste le plus important, il est donc difficile de réduire les dépenses, mais on a un budget équilibré, si on le respecte, la situation financière sera saine.

A chaque dépense importante, on demande systématiquement plusieurs devis, pour choisir le mieux-disant, on pourra également, si nécessaire, reporter ou annuler des projets.

M. René LEMERLE : avez-vous réfléchi aux énergies nouvelles (photovoltaïque etc) pour avoir des recettes supplémentaires ou des dépenses en moins ?

M. Vincent MAZIN : c'est un sujet qui a été évoqué en commission d'urbanisme. La Préfecture nous demande de zoner notre commune, soit avec le photovoltaïque sur les bâtiments ou au sol, soit avec des éoliennes, soit avec des méthaniseurs.

Pour le photovoltaïque sur des bâtiments communaux, nous avons à Mezel le problème du périmètre autour du château féodal (ABF), il y a également la possibilité de la géothermie, en fonction des sols.

M. Yves FERRIER : pour le chapitre 65, le plus gros poste, ce sont les indemnités des élus. L'année 2024 n'a pas été une année complète.

M. René LEMERLE : il me semble avoir lu que vous n'augmenteriez pas les indemnités des élus ? Vous savez ce que je pense des indemnités des élus, elles existent et sont faites pour être utilisées, j'ai un doute sur la réponse apportée par la Préfecture, les contrôles sont faits par sondage.

M. Yves FERRIER : la question a été posée par mail à la Préfecture, la délibération est légale. Les indemnités des élus en 2019 étaient déjà de 100 000 €.

M. Stéphane FALGOUX : concernant le CCAS et la Gondole, on sait qu'il y a quelques difficultés de gestion, c'est compliqué avec certains résidents, la Gondole a un coût pour la commune, il y aura peut-être des décisions à prendre à un moment ou à un autre ?

M. Vincent MAZIN : c'est en cours de réflexion, c'est un sujet complexe. A Mur sur Allier, nous avons été précurseur, la résidence la Piéride est porteur d'un projet social, subventionné par le conseil départemental du Puy de Dôme (Aide à la vie partagée AVP).

Les subventions sont versées par rapport à des dossiers individuels d'AVP pour financer une animation collective, d'où une incompréhension pour des résidents.

L'animation mise en place aux Lodges est ouverte à la population de la commune, certains résidents sont contre.

La communication a parfois été tronquée, que ce soit celle de la mairie ou celle du conseil départemental.

Malgré des réunions d'explications avec l'OPHIS, le conseil départemental, les incompréhensions persistent et une partie des résidents a renoncé à l'AVP.

M. Stéphane FALGOUX : ça aurait pu fonctionner éventuellement comme dans un système de copropriété, avec des quotes-parts.

M. Julien MONTAGNÉ : les résidents ont demandé des explications sur les chiffres de 2023, on n'a jamais voulu les leur donner, voilà d'où vient une partie de l'incompréhension.

M. Vincent MAZIN : aujourd'hui, le conseil départemental fait des coupes franches dans son budget, l'AVP va diminuer. Ce que je regrette, c'est qu'aux Lodges, il y a des gens qui ont vraiment besoin d'un accompagnement, d'une animation et il faudra trouver une solution. Je regrette également que certains résidents manquent de respect vis-à-vis de l'animatrice.

Mme Michèle TARDIEU : il y a quand même 2 animatrices qui s'y sont épuisées.

M. Vincent MAZIN : pour en revenir au budget, l'augmentation de la subvention du budget principal au budget du CCAS de 15 000 € à 27 000 € s'explique par la diminution de l'AVP.

Subventions aux associations :

Mme Michèle TARDIEU : pourquoi la commune verse t'elle une aide pour l'acquisition de vélos électriques ? Les employeurs peuvent également donner des sommes conséquentes.

Mme Leslie ROMEO : cette aide s'adresse à tout le monde, sans condition de revenus, contrairement à d'autres aides, la commune verse 2 aides de 100 € par foyer.

M. Yves FERRIER : la somme de 3 750 € correspond à l'aide pour les vélos électriques et une éventuelle demande de subvention exceptionnelle de la part d'une association.

M. Julien MONTAGNÉ : il y a quelques années, le Football club avait une subvention de 5000 €, c'est la plus grosse association de la commune en nombre d'adhérents, ils sont à 4 500 €, je trouverais normal que la commune leur verse une subvention de 5 000 €.

M. François PIGNOL : c'est understandable, je précise que le Football club participe au festival Mur en Zique (buvette + repas du soir assis), et que pour l'étude des subventions, on s'est également basé sur le nombre d'adhérents, la trésorerie et les activités de chaque association.

M. René LEMERLE : les clubs de foot disparaissent les uns après les autres sur le territoire de Billom-communauté, nous avons la chance d'avoir sur la commune cette association qui anime le territoire.

M. Vincent MAZIN : la commune réalise également des investissements importants au stade de foot.

M. Matthieu GAVAIX : nous sommes très à l'écoute des demandes du club.

Mme Michèle TARDIEU : la commune verse 2 000 € à l'Épicerie solidaire de Billom, ils font un beau travail, mais il y a peu de bénéficiaires de Dallet, quelle communication est prévue pour inciter les gens à s'adresser à l'épicerie solidaire ?

Mme Lydie ROBERT : une communication est prévue dans le prochain bulletin du CCAS.

Mme Michèle TARDIEU : concernant la Régie des territoires, ils auraient besoin de logements d'urgence et de stages.

Montant de la DGF et population :

M. René LEMERLE : les résultats du dernier recensement de la population effectué en 2022 sont faux sur Dallet, une partie des administrés n'a pas répondu au questionnaire INSSE, cela a une incidence sur le montant de la DGF. Selon moi, il faut saisir l'INSEE.

M. Yves FERRIER : je vous propose de faire un groupe de travail pour étudier le sujet.

Subventions d'investissement :

Mme Michèle TARDIEU : est-ce que la commune a déjà sollicité le fonds d'initiative locale, en lien avec le pharmacien de la commune, qui aimerait conserver sa patientèle ? Pour cela, il souhaiterait régler ses problèmes de stationnement et travailler avec des professionnels de santé. D'où le projet d'acquisition d'un terrain, dans un 1^{er} temps, avec l'aide du fonds d'initiative locale, mobilisable par les communes. Il est important de conserver notre pharmacie, est-il possible, actuellement, d'expertiser cette question ? Le pharmacien a trouvé le terrain, les propriétaires sont d'accord pour vendre, est-ce que c'est au pharmacien, seul, de supporter ce projet ?

M. Vincent MAZIN : certainement pas, à Mezel, les professionnels de santé se sont regroupés pour porter le projet, la commune n'a pas participé. Nous avons déjà rencontré le pharmacien.

M. le Maire quitte la salle, le Compte financier unique 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

9 Affectation des résultats 2024

Compte tenu des résultats du CFU 2024, il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater les résultats suivants, après Restes à réaliser :

* section de fonctionnement : un excédent de clôture de :811 020.76 €

* section d'investissement : un déficit de clôture de :459 576.54 €

- d'affecter le résultat comme suit (avec correction de 0.30 € provenant d'une erreur de saisie de 2023).

* en recettes de fonctionnement au compte 002 : 351 443.92 €

* en recettes d'investissement au compte 1068 : 459 576.54 €

* en dépenses d'investissement au compte 001 : 651 934.11 €

L'affectation des résultats 2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10 Budget primitif 2025 – documents joints à la convocation

Il est proposé, pour l'année 2025, de conserver les taux du foncier bâti et du foncier non bâti de 2024, à savoir :

Taux d'imposition des taxes directes locales en 2025			
	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux votés 2025	Produit correspondant
Taxe foncière (bâti)	3 519 000	37,56	1 321 736
Taxe foncière (non bâti)	53 700	78,53	42 171
Taxe habitation résidences secondaires*	127 600	11.40	14 546
Total			1 378 453

Après application du coefficient correcteur, le produit attendu est de 1 339 476 €.

* Depuis le 1^{er} janvier 2023, la loi de finances a introduit la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants.

Les taux d'imposition 2025 sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

* Subvention versée au budget CCAS : 27 000 €

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2025	
ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS en €
Dallet d'un siècle à l'autre	150
ACTI MOMES	800
Comité des Fêtes Dallet	1200
Mur Allier Nature	250
Anciens combattants Dallet	400

Saint Hubert Chasse Dallet	500
Judo Mur sur Allier	1000
Mezel à Chœur joie	300
Foulées mezelloises	100
Amicale des Pêcheurs à la ligne Mezel	500
Amicale anciens anciennes élèves des écoles laïques Dallet	3000
Amicale laïque Mezel	1000
Association Quartier de la Voute	400
Société de chasse Mezel	500
Amicale Pompiers Puy du Mur	700
Football Club de Mezel	4500
Vaincre la mucoviscidose Virade de l'Espoir	600
USEP Associat° sportive école publique Dallet	300
Amicale pétanque mezelloise	850
Les Pieds Tanqués	850
APEM	200
Le Petit marché de Mur	250
Divers + achat vélos électriques	3750
L'encre et la plume	500
KALDEIRA Groupe de rock	100
Aide au fonctionnement du RASED	300
L'Epicerie solidaire du territoire de Billom-communauté	2000
TOTAL	25 000 €

L'attribution des subventions est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les priorités du budget 2025

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- la stabilité des taux des impôts locaux identiques aux taux de l'année 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024,
- un endettement maîtrisé
- le soutien aux associations communales qui animent le territoire communal
- l'accompagnement des projets du CCAS (gestion des Lodges Séniors)
- un niveau d'investissement ambitieux : la rénovation de l'école de Dallet a débuté en septembre 2024 et doit se terminer fin juin 2025, la finalisation du projet des Sentiers de la Forme, des études et diagnostics de bâtiments communaux afin d'entamer ou poursuivre leur mise aux normes, le déploiement d'un système de vidéoprotection pour améliorer la sécurité et le bien-être des habitants,
- une vigilance permanente pour maintenir un niveau suffisant de trésorerie

10-1 Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 374 568 €, comprenant le prélèvement pour la section d'investissement d'un montant de 508 360 €.

1 LES RECETTES

Les produits des services : la restauration scolaire, l'accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire, la location des salles, les concessions aux cimetières, etc s'établissent à environ

267 000 €, avec une baisse de la participation versée par le budget CCAS pour les frais de personnel liés à l'animation des Lodges (baisse significative de la subvention du Conseil départemental dans le cadre de l'Aide à la Vie Partagée).

Fiscalité : le produit des taxes foncières (bâti et non bâti) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est évalué à 1 297 500 €, sans augmentation des taux par rapport à 2024.

Les dotations de l'Etat, de l'intercommunalité et participations diverses s'élèvent à hauteur de 1 337 907 €, dont 340 119 € de prévision de DGF.

Les produits des immeubles : location de locaux commerciaux et logements : 70 000 €.

2 LES DEPENSES

Les charges à caractère général : elles correspondent aux dépenses de fonctionnement des bâtiments communaux, à leur entretien et à ceux des terrains et voiries, à la maintenance du matériel, à l'achat de prestations, aux vérifications techniques obligatoires, aux contrats d'assurances et autres, les fêtes et cérémonies, le bulletin municipal, les impôts fonciers et diverses redevances.

Cette année la location des bâtiments modulaires pour l'école éphémère de Dallet s'élève à 99 500 €.

Elles s'élèvent à 905 100 €, les dépenses sont réparties sur les postes :

- alimentation
- énergie, électricité
- achat de petit matériel nécessaire au fonctionnement du service technique
- contrats de prestations de service
- maintenance et vérifications techniques obligatoires des installations
- honoraires avocats, notaires etc et frais d'actes et de contentieux
- voyages et déplacements scolaires
- redevance eaux pluviales SEMERAP

Les charges de personnel s'établissent à 1 409 450 €, comprenant le recrutement de deux agents polyvalents au ST pendant la saison de forte activité (espaces verts, déménagement de l'école de Dallet, congés annuels), l'évolution des carrières du personnel, l'augmentation du taux retraite CNRACL.

Autres charges de gestion courante : elles concernent les indemnités des élus, la participation au Service d'Incendie et de Secours (93 688 €), au SMTC (31 715 €), les subventions aux organismes de regroupement (SIEG, SIAD, Mission Locale pour l'emploi, Fondation du Patrimoine, ADIT), le C.C.A.S. (+ 12 000 € en 2025) et les subventions aux associations. Elles s'établissent à 362 621 €.

Les intérêts des emprunts s'élèvent à 70 000 €, les intérêts remboursés à l'EPF Auvergne à 10 811 €.

Le virement à la section d'investissement : il s'élève cette année à 508 360 € et permet de financer une partie de l'investissement.

10-2 Section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 3 207 420 €.

1 LES RECETTES

Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) permet à la commune de récupérer une partie du montant de la TVA (16,404% du TTC) sur certaines dépenses

d'investissement réalisées et payées au cours du trimestre précédent, il devrait s'élever à environ 300 000 €, la taxe d'aménagement devrait s'élever à 75 000 €.

Le montant des subventions attendues des différents partenaires (Etat, conseil départemental, conseil régional, Europe) s'élève à 49 882 € (hors subventions reportées dans les Restes à réaliser 2024 pour un montant de 1 431 253 €), certaines sont officiellement attribuées, d'autres sont programmées, en attente de l'examen des dossiers par les différentes commissions.

Emprunt d'équilibre : le montant de l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget 2025 et au financement des investissements prévus s'élève à environ 280 222 €.

2 LES DEPENSES

* Remboursement des emprunts : 283 717 € + 74 256 € (EPF-SMAF)

* Etudes : il est prévu un montant de 20 000 € (étude de l'aménagement de l'impasse du Muscat, OPAH Billom-communauté).

* Travaux d'éclairage public et enfouissement de réseaux avec Territoire d'Energie 63 : 117 510 € dont :

- 51 021 € pour l'éclairage public du Pont-vert
- 17 510 € pour les travaux d'éclairage public des quais d'Allier

* Acquisitions et aménagements : pour un total de 170 500 €

- plantation d'arbres
- aménagements stade de foot
- réhabilitation d'une maison dans le bourg de Mezel
- travaux sur réseaux d'eaux pluviales
- connexion fibre entre les deux mairies
- lutte contre le ruissellement des eaux
- poteaux incendie
- acquisition d'un sécateur pneumatique
- acquisition matériel informatique et mobilier
- sécurisation bâtiments communaux (clés électroniques, badges)
- acquisitions diverses : débroussailleuses, défibrillateur, 1 000 €/école pour équipements divers,

* Travaux en cours hors opérations : 43 000 € (petite voirie, aménagement de bateaux et divers)

* Travaux en régie : 25 000 €

* Total des opérations : 649 000 €

- étude mise aux normes PMR Maison du Temps libre
- finalisation des travaux de réfection de l'école de Dallet
- réfection de voirie chemin de Mur
- projet d'ensemble signalétique verticale, horizontale
- finalisation du projet des Sentiers de la forme
- aménagement du square Grande rue pavée
- installation d'un dispositif de vidéoprotection
- diagnostics du bâtiment de Dallet-sports

Au 1^{er} janvier 2025, l'encours de la dette qui se définit comme le capital restant dû, s'élève à 2 206 144 €.

Le budget primitif 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés ainsi que l'emprunt d'équilibre pour un montant de 246 220 €.

M. René LEMERLE : nous voulions remercier l'adjoint aux finances pour les échanges.

11 Procédure de préemption avec l'EPF AUVERGNE – parcelle 226 AI 147 – plan joint à la convocation

M. Vincent MAZIN : dans le cadre de l'aliénation d'une maison située dans le bourg de Mezel, 18 rue du Château, appartenant à MM. Alain et Didier AGUAY, il est proposé d'acquérir ce bien, par préemption, par l'intermédiaire de l'EPF AUVERGNE, afin de réaliser le projet d'aménagement d'un local commercial en centre-bourg (dépôt de pain) et de réhabilitation de l'appartement situé au 1^{er} étage (logement d'urgence).

Superficie : 50 m²

Prix de vente hors commission : 39 400 €

Commission acquéreur : 2 760 €

Le conseil municipal approuve l'acquisition de ce bien par préemption de l'EPF Auvergne à l'unanimité des membres présents et représentés.

Questions diverses

M. Stéphane FALGOUX : je vous remercie d'avoir « joué le jeu » et fait suivre la pétition pour l'aménagement de la D1 pour question de sécurité, merci de partager à nouveau pour rappeler aux gens qu'il faut double-cliquer pour valider la signature de la pétition, à ce jour seulement 335 personnes l'ont fait.

M. Vincent MAZIN : nous avons un problème avec les mails de la mairie, qui arrivent souvent dans les spams, notre prestataire informatique a modifié les paramètres, mais n'hésitez pas à nous le signaler.

TABLE DES MATIERES :

2025-14 : Règlement des cimetières – modification de l'article 21
2025-15 : Dénomination d'une voie : chemin Jean-Baptiste Gavaix
2025-16 : Tarif de location des salles – forfait chauffage
2025-17 : Attribution de cartes cadeaux
2025-18 : Reprise d'alignement chemin du Haut de Mur
2025-19 : Création de 2 postes d'adjoints techniques non permanents
2025-20 : Approbation du Compte financier unique 2024
2025-21 : Affectation des résultats 2024
2025-22 : Vote des subventions versées aux associations et budget annexe du CCAS
2025-23 : Vote des taux d'imposition 2025
2025-24 : Budget primitif – emprunt d'équilibre
2025-25 : Vote du budget primitif 2025
2025-26 : Acquisition d'un bien par préemption – EPF Auvergne – parcelle AI 147

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heure trente.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et ans que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Vincent MAZIN

La secrétaire,
Danielle RANCY